



Commune de La Tène

Nouveau système d'autorisation de parcage (vignette)

A partir du 1^{er} décembre 2023, la gestion des vignettes de parcage passe au numérique et vous n'avez plus à vous déplacer au guichet communal pour obtenir une autorisation de parcage.

Il vous suffit d'installer l'application pour smartphone « parkingpay » ou de vous rendre sur le site Internet <https://parkingpay.ch/>. Si vous n'êtes pas en mesure d'effectuer la demande en ligne, vous pouvez vous adresser à notre administration communale qui se tient à disposition par téléphone au 032 886 65 00 ou par courriel commune.la-tene@ne.ch

Les autorisations de parcage sont valables pour les zones suivantes :

- Zone 2 – Parking CSUM
- Zone 3 – Parkings de la zone touristique ZT

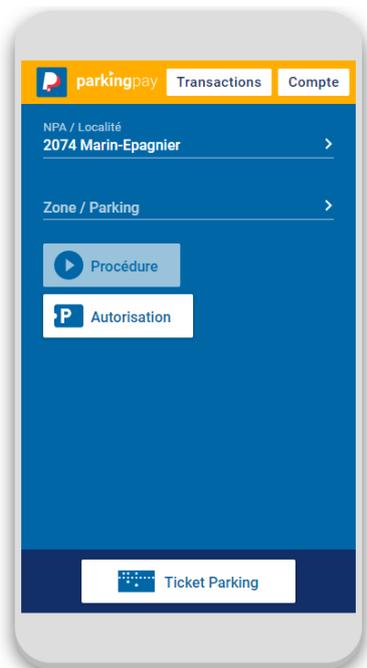
Retrouvez tous les arrêtés en lien avec ces autorisations sur notre site Internet :

<https://www.commune-la-tene.ch/politique/recueil-systematique>

Comment ça marche ?

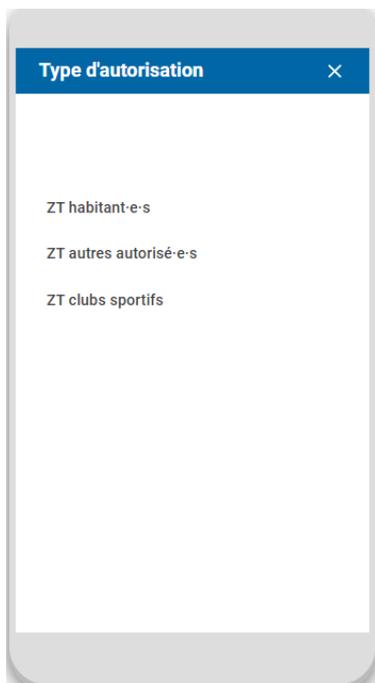
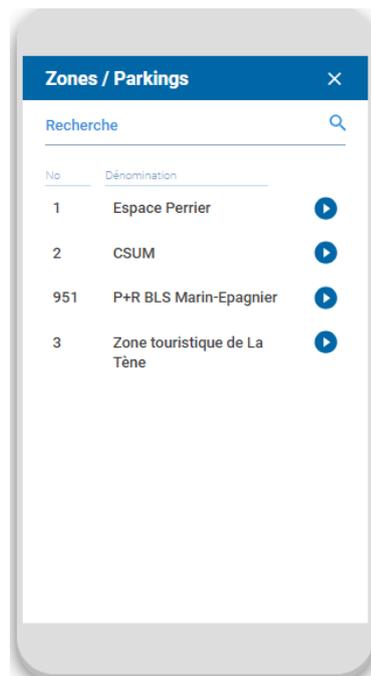
1. Installer l'application « Parkingpay » sur votre smartphone
2. Se connecter sur l'application ou sur le site www.parkingpay.ch
3. Créer un compte et saisir le(s) véhicule(s)
4. Définir un moyen de paiement
5. Choisir la localité « 2074 Marin-Epagnier »
6. Choisir l'option « Autorisation », puis sélectionner le type d'autorisation souhaitée

Exemple:

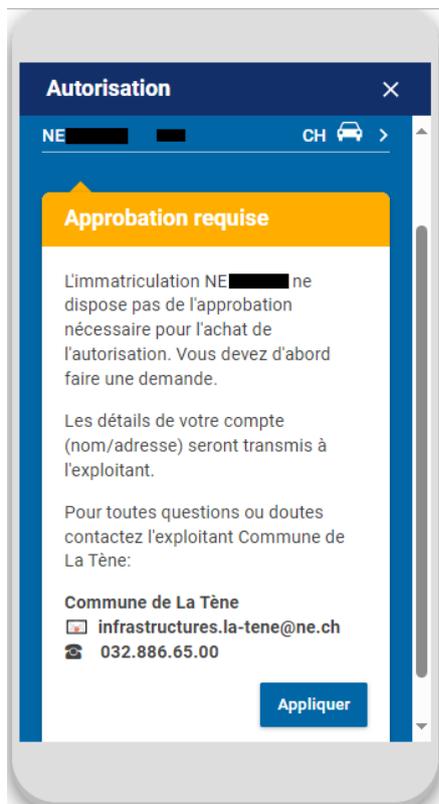


Choisir la localité, la zone puis l'option « Autorisation »

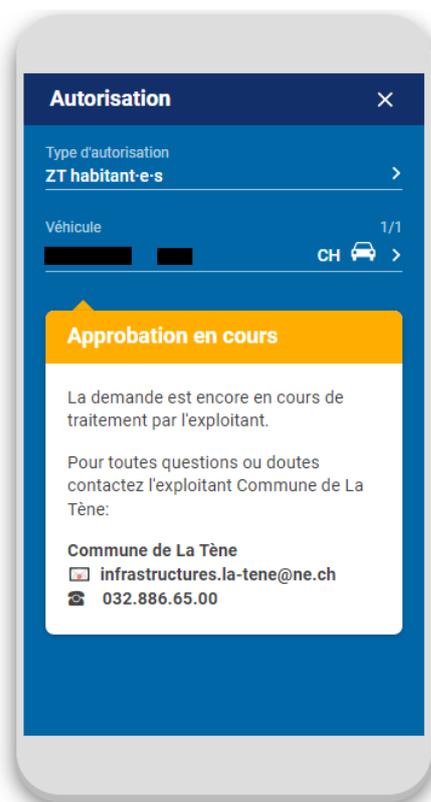
Zone souhaitée



Sélectionner le type d'autorisation souhaitée. Ex : Habitant de La Tène

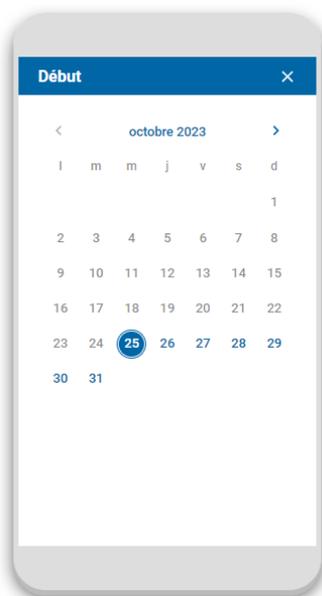


Choisir le(s) véhicule(s), compléter le(s) champ(s) et cliquer sur « appliquer »

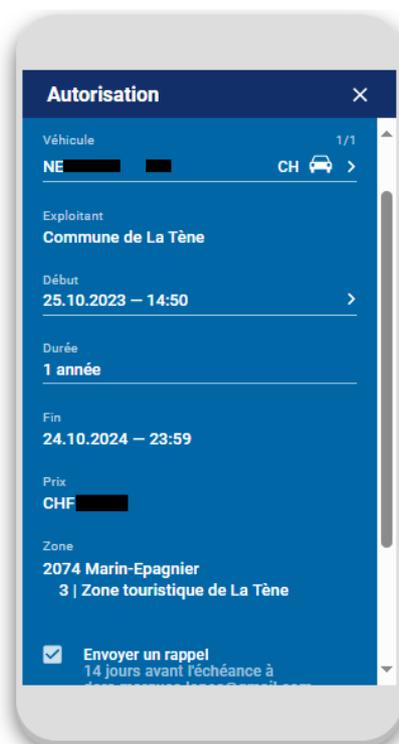


Votre demande est transmise et vous recevez un mail de confirmation dans lequel il vous sera demandé de fournir des pièces justificatives, si nécessaire

Dès réception de votre envoi, votre demande est vérifiée et traitée. Vous recevez un mail vous indiquant si votre demande est acceptée ou refusée. Si votre demande est acceptée, vous devez alors la finaliser de la manière suivante :

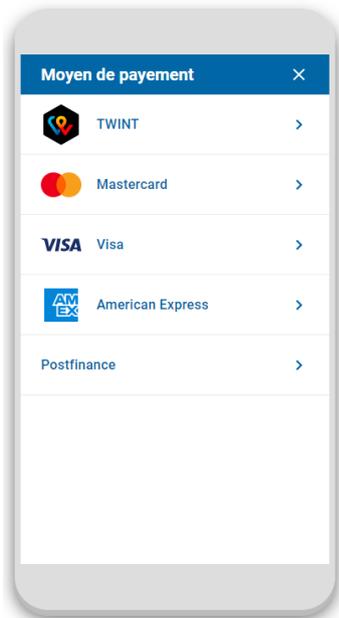


Choisir la date de début et la durée de votre autorisation, puis sélectionner le(s) véhicule(s) pour le(s)quel(s) vous avez reçu l'approbation

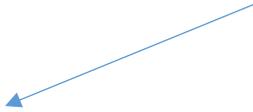


Nous vous conseillons de laisser la case cochée par défaut.

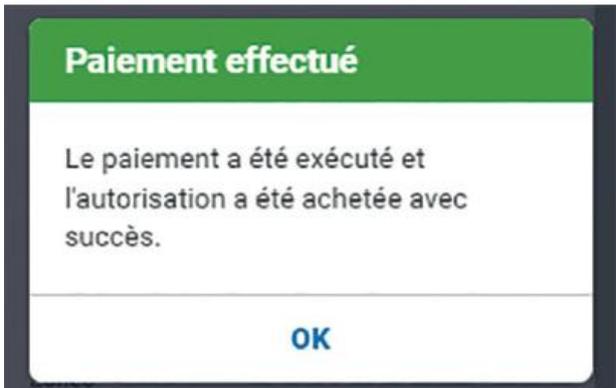
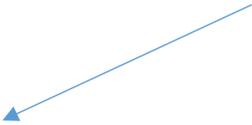




Choisir un moyen de paiement puis cliquer sur « Payer »



Exemple : TWINT



Dès le paiement accepté, votre demande est validée et vous recevez une confirmation par E-mail

